

**TA CLASSE EXCEPTIONNELLE
DES PROFESSEURS AGREGES- Campagne 2022**

ANNEXE 1

CALENDRIER DES OPERATIONS

Rappel : 2 viviers d'éligibles

Vivier 1 - personnels classés au moins au 2ème échelon (pour les agrégés) ou au 3ème échelon (autres que agrégés) de la hors classe de leur corps et comptabilisant **au moins 6 ans d'exercice** dans conditions difficiles ou sur des missions particulières : **Pas d'acte de candidature**

Vivier 2 - personnels comptant au moins 3 ans d'ancienneté dans l'échelon 4 (pour les agrégés) ou classés au moins au **7ème échelon de la hors classe** de leur corps (autres que agrégés) : **Pas d'acte de candidature**

LDG Ministérielles du 22.10.2020 BO spécial n°9 du 5.11.2020 - LDG académiques du 18.1.2021 publiées le 29.1.2021 sur le site internet de l'académie

NS ministérielle du 25 novembre 2021 BO n° 46 du 9 décembre 2021

NS académique du 16 mars 2022

OPERATIONS	CLASSE EXCEPT. AGREGES 2021/2022	CLASSE EXCEPT. CERTIFIES, PLP, PEPS, CPE, PsyEN 2021/2022
Les personnels sont invités à renseigner l'onglet "fonctions et missions" de leur CV I-Prof tout au long de l'année, sans attendre l'ouverture de la campagne annuelle de promotion		
<p>Il n'y a plus de candidature au vivier 1 : Tous les promouvables sont invités, par message électronique dans I-Prof à vérifier, sur leur CV I-Prof, que les fonctions éligibles au titre du vivier 1 qu'ils ont exercé au cours de leur carrière sont bien enregistrées et validées. A défaut, ils sont invités à compléter et enrichir leur CV sur I-Prof (fonctions ou missions accomplies dans les conditions définies au point I.1.2 des LDG ministérielles)</p>	Mail aux promouvables le 23 mars 2022	Mail aux promouvables le 23 mars 2022
<p>Période de constitution du dossier I-Prof Période durant laquelle les personnels vérifient que les missions et fonctions éligibles au titre du vivier 1 exercées au cours de la carrière sont bien enregistrées et validées sur le CV I-Prof dans l'onglet dédié aux fonctions et missions. Le cas échéant, les personnels complètent les informations manquantes.</p>	Entre le 24 et le 31 mars 2022 inclus	Entre le 24 mars et le 10 avril 2022 inclus
<p>Contrôle d'éligibilité des promouvables au vivier 1 par les services Validation des dossiers dans I-Prof</p>	<p>A la fin de cette période de constitution et de validation des dossiers dans I-Prof (<u>1er contrôle d'éligibilité</u>), les personnels reçoivent un courriel dans I-Prof indiquant leur éligibilité ou leur inéligibilité au vivier 1.</p>	
	<p>Les personnels qui ne sont pas promouvables au titre du vivier 1 sont informés par un message électronique via I-Prof. Ils disposent d'un délai de 15 jours à compter de cette notification pour fournir des pièces justificatives de l'exercice de fonctions ou missions éligibles qui n'auraient pas été retenues par les services compétents.</p>	
	<p>A l'issue de ce <u>2ème contrôle d'éligibilité</u>, les personnels qui ont apportés de nouvelles informations dans la rubrique missions et fonctions sont informés par mail I-Prof de leur éligibilité ou inéligibilité au vivier 1 au titre de la présente campagne.</p>	
Congés scolaires de Printemps - Zone A : du 16 avril 2022 au 02 mai 2022		
<p>Recueil des avis des chefs établissement et inspecteurs Les chefs d'établissement et les corps d'inspection formulent un avis pour chaque agent promouvable au titre du vivier 1 et du vivier 2 , (Procédure "papier" pour les établissements d'enseignement supérieur)</p>	Entre le 11 avril et le 02 mai 2022	Entre le 2 mai 2022 et le 13 mai 2022
<p>Préparation appréciation Recteur, calcul des barèmes, Préparation du tableau de propositions par les services académiques</p>	A partir du 3 mai 2022	A partir du 16 mai 2022
<p>Réunion harmonisation avec corps d'inspection</p>	vendredi 13 mai 2022	jeudi 2 juin 2022
<p>Consultation, par les promouvables, des avis émis par les inspecteurs et les chefs d'établissement</p>	2 à 3 jours après réunion d'harmonisation (soit à/c du 17 mai 2022)	2 à 3 jours après réunion d'harmonisation (soit à/c du 7 juin 2022)
<p>Réunion commission académique</p>	vendredi 20 mai 2022	28 et 29 juin 2022
<p>Remontée des propositions du Recteur au Ministère</p>	vendredi 27 mai 2022	
<p>Publication des résultats</p>	mardi 5 juillet 2022	mardi 5 juillet 2022